



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, Mme Françoise POTIER, 2^{ème} Adjointe, Monsieur Régis FREIN, 3^{ème} Adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} Adjointe, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Fanny FROGER, Mme Angélita CHARBONNIER, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Michel GALLARDO, Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélita CHARBONNIER

La séance est ouverte à 20h 35

Monsieur le Maire, en ouverture de séance, propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- **Acquisition d'un immeuble rue de la Libération (VI – B).**

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**.

I – Approbation du PV de la séance du 28/10/2016

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2016.

II – Urbanisme - Voirie

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 – Déclarations préalables

- **Demande n° 049.231.16.H0029 déposée le 02 novembre 2016** par Monsieur Michel RONDELEZ, demeurant 2 Cour des Ecuyers – 49340 NUAILLÉ, pour la construction d'un abri de jardin d'une emprise au sol de 7,84 m².

- **Demande n° 049.231.16.H0030 déposée le 18 novembre 2016** par Monsieur et Madame Norbert LENOIR, demeurant 1 Square des Verriers – 49340 NUAILLÉ, pour divers travaux sur une maison leur appartenant située à NUAILLÉ au lieudit « La Novie », cadastrée section AI n°47 (modifications extérieures, création d'une pièce de vie ...).

2 – Permis de construire

- **Demande n° 049.231.16.H0007 déposée le 22 novembre 2016** par Monsieur et Madame André FROUIN, demeurant 3 rue de la Libération – 49340

NUAILLÉ, pour l'extension (création d'une véranda) et la surélévation d'une maison d'habitation située 1 rue d'Anjou, cadastrée section AB n° 64, la surface créée s'établissant à 42 m².

3 – Certificat d'urbanisme

- **Délivrance, le 09/11/2016, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa)** pour un immeuble situé 31 rue des Marguerites, cadastré section AA n° 155 & 156, d'une superficie totale de 637 m².

4 – Déclaration d'intention d'aliéner

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur l'immeuble suivant :

Adresse	Références cadastrales	Propriétaires	Décision N° / Date
31 rue des Marguerites	AA n° 155 & 156	DURAND -EMAURÉ	13/2016 du 08/11/2016

B) Informations diverses

➤ **ZAC de Guignefolle – 2^{ème} tranche**

Monsieur PIET informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de finition des voies et emprises paysagères : les conditions météorologiques ayant favorables, la pose des enrobés sera achevée fin décembre, quant à l'engazonnement, il devrait intervenir au printemps 2017.

➤ **Semi-Marathon de Nuailié**

Monsieur PIET a assisté à une réunion d'information, organisée par la Gendarmerie Nationale, exposant les nouvelles consignes de sécurité à respecter lors de manifestations. Ces consignes font suite aux derniers attentats survenus en Europe et notamment en France (attentat de Nice en juillet 2016). En résumé, il s'avère que les consignes imposées sont très strictes, notamment par rapport au stationnement et à la circulation des véhicules dans le périmètre et aux abords de la manifestation, à la mise en place d'une signalétique plus visible, notamment pour les issues de secours. De manière générale, les organisateurs et les bénévoles seront et devront être sensibilisés quant aux points de vigilance à observer.

III – Communication – Culture

A) Animations de Noël

Madame POTIER rappelle à l'assemblée le déroulé du programme qui aura lieu le samedi 10 décembre, dans le cadre des animations de Noël. Le partenariat avec les commerçants a été validé et l'attribution des tâches définie. Des barnums seront installés place du Breuil Lambert. Si l'école privée s'est chargée de de l'envoi des invitations aux parents d'élèves, il n'en va pas de même de l'association des parents d'élèves de l'école publique. Aussi, a-t-il été décidé que cette formalité sera effectuée par les services de la Mairie, en utilisant les adresses électroniques des parents dont les enfants sont inscrits aux TAP.

B) Informations diverses

Madame Françoise POTIER fait part des informations suivantes :

➤ **Expositions**

Monsieur Didier AUGER, ancien adjoint, préside une association humanitaire dénommée « *A petits pas* » qui proposera à l'ancien théâtre de Cholet (salle du Balcon), une exposition-vente de bronzes confectionnés par des habitants du Burkina Faso. Cette manifestation, ouverte à tous, aura lieu les 10 et 11 décembre 2016, de 10h 00 à 19h 00.

L'atelier de peinture, qui propose son activité dans les locaux de l'ancien presbytère, souhaite s'associer à l'inauguration des travaux de restauration de ce site, en organisant une exposition des œuvres réalisées. Les élus se prononcent favorablement à la concrétisation de cette initiative. La date et les modalités pratiques seront à valider en temps voulu.

IV – Bâtiments Communaux - Environnement

A) Vérifications électriques des bâtiments communaux – Lancement de la consultation

Monsieur Régis FREIN rappelle au conseil municipal que la commune de NUAILLÉ, en sa qualité de propriétaire et d'exploitant d'Etablissements Recevant du Public (ERP) situés sur son territoire, a pour obligation de s'assurer, suivant une certaine périodicité, de la vérification et de l'entretien des installations. Ces vérifications techniques doivent être effectuées, soit par des organismes agréés, soit par des techniciens compétents.

S'agissant des installations électriques, la périodicité est d'un an. Le dernier contrôle remontant à 2012, il revient donc de procéder à une nouvelle vérification des ERP concernés, à savoir :

- Mairie
- Agence Postale Communale
- Salle Polyvalente
- Eglise
- Sacristie
- Espace Culturel de la Boissonnière
- Ancien presbytère
- Foyer des jeunes
- Salle de la Vallonnerie
- Ecole publique
- Equipement Multiservices

Pour ce faire, il sera sollicité un devis auprès de trois sociétés spécialisées dans ce domaine d'activité.

Le conseil municipal prend acte de ces informations

B) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement – Exercice 2015

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais a adopté, dans sa séance du 17 octobre 2016, son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Régis FREIN, adjoint, communique à l'assemblée les principaux éléments de ce rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public et précise qu'il sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée en Mairie.

Le conseil municipal en prend acte

C) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Gestion des Déchets – Exercice 2015

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais a adopté, dans sa séance du 17 octobre 2016, son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique à l'assemblée les principaux éléments de ce rapport qui

permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public et précise qu'il sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée en Mairie.

Le conseil municipal en prend acte

D) Informations diverses

➤ Travaux de restauration ancien presbytère

Monsieur Régis FREIN informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux : malgré des conditions météorologiques quelque peu défavorables, l'enduit sur les murs a pu être finalisé (lot maçonnerie) et la SARL Cottenceau, en charge de la restauration de la petite chapelle, a pu poursuivre ses interventions. La société Charrier, titulaire du lot métallerie-serrurerie, accuse, en revanche, un certain retard par rapport au planning de chantier (pose des grilles, installation de la motorisation des portails). Il restera à réaliser les travaux de zinguerie, non prévus dans le marché. Sauf nouvel aléa, l'ensemble des travaux devrait s'achever mi-décembre. Après une interruption hivernale, le chantier doit redémarrer au printemps 2017, avec la finition de la petite chapelle. Lors de cette échéance, il faudra peut-être envisager le nettoyage du bâtiment, afin d'harmoniser l'ensemble du site avec les travaux de réfection réalisés.

Monsieur Patrice DELAUNAY, de son côté, informe le conseil municipal des travaux de restauration de la serre qui, dans une ambiance conviviale, vont bon train – comme en atteste les images d'un petit film, présenté en fin de séance. La partie ferronnerie devrait être terminée sous 2/3 semaines. Certaines prestations techniques ne seront pas réalisées, principalement en raison de leur coût.

Enfin, une rencontre a été organisée en Mairie avec Madame Guillemette CHAMP, représentant de l'association Concordia, pour dresser le bilan, très positif, du chantier de jeunes bénévoles internationaux organisé cet été.

➤ Toilettes publiques

Des dégradations sont à déplorer alors que des travaux de réfection venaient juste d'être réalisés par les services techniques communaux. La gendarmerie nationale en a été avisée.

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

Madame Vivianne CROIZER fait part des informations suivantes :

➤ Concours départemental des villes & villages fleuris

Le Département de Maine et Loire a adressé à la commune un dossier de candidature pour l'édition 2017 du concours des villes et villages fleuris. La candidature de Nuaille en 2016 ayant donné des résultats encourageants – la commune figurant dans les finalistes – Madame CROIZER se déclare favorable à se lancer, une nouvelle fois, dans l'aventure. Par ailleurs, Monsieur Patrice DELAUNAY fait le compte-rendu rapide de la cérémonie de remise des prix à laquelle il a assisté en compagnie de l'agent technique, Simon HERVÉ, à Béhuard.

➤ Marché de Noël

Hasard du calendrier, les 2 écoles de la commune organiseront le même jour leur fête de Noël. Elles auront lieu toutes deux le vendredi 9 décembre à partir de 18h 30 (l'une dans l'enceinte de l'école, la seconde au Domaine de la Seigneurie).

➤ Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

La CAF de Maine et Loire, lors d'une réunion du Comité de Pilotage, qui s'est tenue le 13 octobre dernier, a dressé le bilan 2015 et les perspectives pour les années 2017 et 2018. Ce document est consultable en Mairie, pour celles et ceux qui le désirent.

VI – Divers

A) Budget communal 2016 – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution budgétaire nécessite de procéder à quelques adaptations du budget principal 2016.

Les écritures dont il s'agit consistent à constater budgétairement le transfert des frais d'études (article 2031) relatifs à l'Equipement Multiservices et une partie des honoraires de diagnostic de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (article 2031) au compte d'immobilisations corporelles (article 21318).

En réalisant ces opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avant la clôture de l'exercice 2016, la commune optimise le versement du FCTVA (le compte 21 y étant éligible, et non le compte 2031).

Ces écritures s'établissent comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041	Chapitre 041
c/21311 415,00	c/2031 5 883,00
c/21318 5 468,00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve les mouvements inscrits dans la décision modificative n° 3 ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision modificative.***

B) Acquisition d'un immeuble rue de la Libération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la boulangerie de la commune a cessé son activité le 31 juillet dernier. Depuis cette date et afin de parer au plus pressé, un dépôt de pain a été provisoirement installé au Café.

La suppression de ce service de proximité constitue indiscutablement un handicap dans la vie des habitants de Nuaillé, qui se trouvent privés d'un commerce qui participe à la fois à l'activité et à la convivialité du territoire communal.

Ce constat étant partagé par tous, il est impératif d'y apporter une solution crédible et pérenne et ce, dans les meilleurs délais.

Sans préjuger de l'avenir du local de l'ancienne boulangerie, qui demeure un bâtiment privé, l'objectif est de pouvoir disposer d'un nouveau local, dont la commune ferait l'acquisition, aux fins d'y accueillir, au minimum, un dépôt de pain, au mieux, un atelier de production et de vente.

C'est pour parvenir à cet objectif que Monsieur le Maire s'est rapproché des propriétaires de l'immeuble situé 25 rue la Libération, qui jouxte l'ancien cabinet médical acquis par la commune en juillet 2016. L'emplacement de ces deux immeubles serait en parfaite cohérence avec l'activité de boulangerie : locaux spacieux, visibilité depuis un axe passager, aire de stationnement proche. Autant d'atouts qui seraient de nature à redynamiser le centre bourg.

Compte-tenu de la valeur initiale de cet immeuble, les services des Domaines ont été consultés et ont fixé sa valeur vénale aux alentours de 95 000 €. Ce montant a été communiqué à Monsieur et Madame Julien COUTANT, propriétaires, lesquels, en réponse, proposeraient 102 500 €, avec la récupération de certains équipements (cuisine aménagée, dressing et poêle à bois) et la prise en charge, par la commune, des frais d'acte notariés s'y rapportant. C'est sur cette base qu'une offre écrite leur a été adressée et qu'ils ont approuvée.

Afin de permettre la concrétisation de cette transaction, il est demandé au conseil municipal d'en approuver le prix et les conditions, tels qu'exposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve l'acquisition d'un immeuble situé 25 rue de la Libération, cadastré section AA n° 83, appartenant à Monsieur et Madame Julien COUTANT, moyennant le prix de 102 500,00 € ;***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires***

à la régularisation de cette transaction dont les frais seront supportés par la commune ;

- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur des crédits inscrits au budget communal ;

- Sollicite pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

VII – Informations communales

➤ Demandeurs d'emploi

Nombre de demandeurs	au 15/11/2016
Hommes	41
Femmes	56
Indemnisables	75
Non indemnisables	22
TOTAL	97

Pour mémoire, au **15/11/2015** : 94 demandeurs (dont 46 hommes, 48 femmes, 80 indemnisables, 14 non indemnisables).

➤ Dotation de Solidarité Communautaire 2016

Instaurée en 2001, la D.S.C. concourt au processus de réduction des inégalités économiques entre les communes situées dans le périmètre de la CAC. Pour la commune de Nuaille le montant attribué au titre de l'année 2016 s'élève à 4 879 €.

➤ Travaux CAC

Monsieur le Maire dresse l'état des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Choletais, actuellement en cours sur Nuaille.

➤ Travaux ORANGE

La commune va bénéficier du déploiement de la fibre optique sur une partie de son territoire. Des armoires techniques vont être installées en deux endroits de la commune (les lieux d'implantation restent à valider).

VIII – Informations intercommunales

➤ Communauté d'Agglomération du Choletais – Conseil de Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales décisions prises par le Conseil de Communauté dans sa séance du 21 novembre 2016 (dont le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la présente séance).

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h 00*

Prochaine séance : Vendredi 16 décembre 2016, à 18h 30

La secrétaire de séance

Mme Angélita CHARBONNIER

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN

Mme CROIZER	Mme MEISSONNIER	M. DELAUNAY	M. BIRAUD

M. RICHARD	Mme PELÉ	M. BRÉGEON	Mme FROGER